

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Membres présents : Gérard BERBACH, Patrick KURTZ, Katia KLEIN, Régis ERDMANN, Michèle JACOBI, Anne RIVOALAND, Olivier KOCHER, Jean-Jacques BRODUT, Julien BURG

Membres absents : Jean-Christophe SUSSMANN

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de signalisation

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la signalisation routière à l'intersection de la RD 735 entre Buswiller et Ettendorf et le chemin Friedrichsfeld qui permet d'accéder à l'exploitation agricole Sussmann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'y faire installer un panneau « Cédez le passage » avec le marquage au sol approprié
- de confier les travaux à la société ARECO de Mundolsheim qui refera également le marquage en enduit à froid des deux parkings en face de la mairie au bas de la rue de Kirrwiller
- de charger le Maire de passer commande
- de l'autoriser à payer la facture correspondante.

2. Remplacement d'un poteau d'incendie

Le poteau d'incendie situé dans la rue Principale à l'angle de l'impasse des Vignes étant fuyard, le SDEA se voit contraint de procéder à son remplacement, toute réparation étant impossible à entreprendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire remplacer le poteau existant par le SDEA pour une participation forfaitaire de 1 550 € H.T.
- de charger le Maire de passer commande
- de l'autoriser à payer la facture correspondante.

3. Echange de terrains

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il existe une anomalie, dans le chemin rural Hohlgasse à la hauteur de la propriété KLEIN Patrick et Mireille, qui se doit d'être corrigée.

Pour ce faire, la Commune va procéder à un échange de terrains avec les personnes mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder à M. et Mme Patrick et Mireille KLEIN, domiciliés à Buswiller, 16 rue des Prés, une parcelle de 0.19 ares, détachée du domaine public et qui sera cadastrée : section 3 parcelle 333
- d'accepter en contrepartie de M. et Mme KLEIN les deux parcelles suivantes :
 - section 11 parcelle 237 de 0.14 ares, détachée de la parcelle existante n° 179
 - section 11 parcelle 235 de 0.05 ares, détachée de la parcelle existante n° 180
- de prendre en charge les frais d'arpentage et d'acte de vente résultant de cet échange.

4. Remplacement de la chaudière dans le bâtiment de l'école

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'actuelle chaudière au fioul qui chauffe l'école, l'ancien logement de fonction au 1^{er} étage, la salle communale ainsi que le bâtiment abritant les toilettes gagnerait à être remplacée par un modèle moins énergivore d'une part et utilisant une ressource renouvelable dans l'optique de la transition écologique d'autre part.

M. Brodut précise que, du fait de ses activités professionnelles en lien avec le thème de la délibération, il ne participera pas au vote.

Après avoir étudié plusieurs offres émanant de différents chauffagistes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour (une voix pour une entreprise concurrente : Mme Katia Klein) :

- d'opter pour l'installation d'une chaudière à granulés Guntamatic d'une puissance de 33 Kw, procurant un gain appréciable de 34 % d'économies d'énergie
- de confier les travaux à l'entreprise Wolff Chauffage & Sanitaire de Kindwiller pour un montant de 35 073.77 € H.T.
- de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux, d'une part de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle rénovation thermique des bâtiments communaux, et d'autre part de la Région au titre du soutien de la filière Bois – Energie
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total H.T. : 35 073.77 €
 - DSIL exceptionnelle : 10 522.13 €
 - Subvention Région Grand Est : 15 783.20 €
 - Autofinancement : 8 768.44 €
- de voter les crédits nécessaires à cet investissement au budget primitif 2021
- de charger le Maire de passer commande et de demander les aides
- de l'autoriser à payer la facture correspondante.

5. Désignation du correspondant Défense

Suite aux élections municipales du mois de mars 2020, chaque commune est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer pour exercer cette fonction :

- M. Daniel ETTER, Maire, domicilié à Buswiller, 27 rue de Kirrwiller.

Suivent les signatures de tous les membres présents :